

## Commune de St Georges la Pougé

### Délibération N° 2023-15 En date du 16 mai 2023 Concernant l'affectation des résultats du service de l'eau

L'an Deux Mille vingt-trois, le 16 mai, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Il s'agit d'une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors du conseil municipal du 9 mai 2023, dûment convoqué le 4 mai 2023.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 mai 2023

Présents : POITOU Delphine, BENARD Claire, BOURE Michel

Absent excusé : LAPLANCHE Patricia, FAVRE Valéry

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe,  
Mr Michel BOURE a été élue secrétaire de séance.

membres	présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
8	3	0	3	3	3

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

#### **POUR MEMOIRE :**

- résultat de fonctionnement antérieur reporté	63 229.17
- résultat d'investissement antérieur reporté	59 910.41

#### **SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022**

- Solde d'exécution de l'exercice	-21 862.38
- Solde d'exécution cumulé	59 910.41

38 048.03

#### **RESTES A REALISER AU 31/12/2021**

- Sur Dépenses investissement	63 420.41
- sur recettes d'investissement	48 784.00
Solde net restes à réaliser : Déficit	-14 636.41

**EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022**

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	38 048.03
- Rappel du solde des restes à réaliser	<u>- 14 636.41</u>
- excédent de financement	23 411.62

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

- Résultat de l'exercice	+ 1161.50
- Résultat antérieur	+ 63 229.17
- Total à affecter	<b>+ 64 390.67</b>

**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section  
d'exploitation comme suit**

**AFFECTATION**

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit au compte 1068 sur BP 2023)	0
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 compte 002 fonctionnement	0
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	<b>64 390.67</b>
<b>TOTAL AFFECTE</b>	<b>64 390,67</b>

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un  
délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*

Fait le 22 mai 2023

La Maire,  
Delphine POITOU

Le secrétaire de séance  
Michel BOURE

*Certifié exécutoire par la  
Maire compte tenu de la  
transmission en préfecture  
le 23/05/2023 et de la  
publication le 23/05/2023*

